

ELÈVES EN HORAIRES AMÉNAGÉS

COLLÈGE - LYCÉE



QUESTIONS - RÉPONSES

CONSERVATOIRE FRANCIS POULENC

2 ter, rue du Petit-Pré 37000 Tours
02.47.21.60.30
www.conservatoiretours.fr

APEC

2 ter rue du Petit Pré, 37000 Tours
apecdetours@gmail.com

LYCÉE PAUL LOUIS COURIER

2 place Grégoire de Tours, 37000 Tours
02 47 60 35 05

COLLÈGE JEAN DE LA BRUYERE

3 avenue de Roubaix, 37100 Tours
02 47 54 12 43



* Version du 14/06/19



1. A quel âge mon enfant peut-il entrer dans le dispositif Horaires Aménagés ?

► À tout moment de sa scolarité au collège pour la danse, la musique, et le théâtre.

2. Comment se passe l'admission, les tests ?

► Pour les musiciens, l'élève passe un test de formation musicale et un test individuel d'instrument.

► Pour les danseurs et le théâtre, le test a lieu à l'occasion d'une mise en situation sous forme de cours collectif.

3. Y-a-t-il un niveau minimum demandé pour entrer en Horaires Aménagés ?

► Pour les musiciens, le niveau collège correspond au cycle 2 d'instrument et de formation musicale, le niveau lycée au cycle 3. Il est impératif d'être admis au minimum en Cycle 2 1^{ère} année en Formation Musicale pour l'entrée en 6^{ème}.

► Pour les danseurs classiques, le niveau collège correspond au cycle 2 de danse.

► Pour les danseurs contemporains et jazz, il est possible d'être débutant en 6^{ème}.

► Pour le théâtre, aucun pré-requis n'est demandé.

4. Quel établissement scolaire pour les dispositifs horaires aménagés ?

► Les élèves admis en musique et danse doivent fréquenter le lycée Paul Louis Courier en CHAMD (classes à horaires aménagés en musique et danse). C'est un lycée qui accueille environ 1470 élèves et assure la scolarité de la classe de 6^{ème} jusqu'au baccalauréat. L'annexe qui accueille les élèves de niveau collège est située dans l'enceinte du CRR de Tours et compte 8 classes.

► Les élèves admis en théâtre doivent fréquenter le collège La Bruyère. C'est un collège qui accueille 230 élèves.

5. Quels sont les horaires ?

► Paul Louis Courier :

Lundi, Mardi, Mercredi matin, Jeudi, Vendredi

Le matin : de 8h10 à 12h15 ou 11h15

L'après-midi : de 12h40 ou 13h40 à 14h40 pour la partie scolaire et jusqu'à 17h40 environ pour les cours au CRR.

Ces horaires ont été déterminés afin de pouvoir organiser l'emploi du temps en fonction des cours donnés au Conservatoire, ce qui implique que les élèves sont susceptibles d'être libres dès 14h40 et de rentrer au domicile familial, ou d'avoir des cours jusqu'à 18h environ au CRR (parfois plus tard pour les danseurs en fonction des niveaux).

► La Bruyère :

Lundi, Mardi, Mercredi matin, Jeudi, Vendredi

Le matin de 8h10 à 12h15

L'après-midi de 13h40 à 17h45

6. Que font les élèves de Paul Louis Courier entre les cours du collège et les cours du CRR ?

► Le conservatoire organise une étude surveillée le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h45 à 17h40. Pendant la récréation surveillée (15h30 à 16h) les élèves doivent être présents dans l'enceinte commune à l'annexe du Lycée et au conservatoire.

Sur demande des parents, le conservatoire peut organiser une étude surveillée le mercredi après-midi pour accueillir les élèves ; l'inscription à cette étude rend la présence des élèves obligatoire.

En fonction de l'emploi du temps fixé par le conservatoire :

► pour les internes, l'étude est obligatoire à chaque fois que l'élève n'a pas de cours au conservatoire de 14h45 à 17h40.

► pour les externes et pour les demi-pensionnaires, l'étude est obligatoire à chaque fois que l'élève n'a pas de cours au conservatoire de 14h45 à la fin du dernier cours prévu ou à la fin du dernier cours effectif si les parents l'autorisent à sortir en cas d'absence de professeur.

Pendant cette étude les élèves doivent se consacrer au travail scolaire et musical. Des salles du collège sont mises à la disposition des élèves qui souhaitent travailler individuellement leur instrument. Un planning est établi après la rentrée : les internes sont prioritaires.

7. Les Mercredis et Samedis sont-ils libres ?

► Au Conservatoire, les élèves sont sollicités le mercredi après-midi pour les répétitions d'orchestres, et certains cours de danse. Le Conservatoire organise régulièrement le soir en semaine et le week-end des auditions, concerts qui peuvent avoir lieu également le mercredi.

Ces activités sont obligatoires et demandent une implication importante aux parents d'élèves en termes d'organisation, de transport et de soutien de l'enfant.

8. Quelles sont les formalités d'inscription au Lycée Paul Louis Courier et au Collège La Bruyère ?

► Paul Louis Courier : Les inscriptions s'effectuent après réception de l'avis d'affectation de l'inspection d'académie au mois de juin (dossier à retirer).

La Bruyère : Les inscriptions se font après réception de l'avis d'affectation de la Direction Académique (dossier à retirer)

CRR : les inscriptions pour les tests d'entrée des élèves en Horaires Aménagés ont lieu généralement courant février. Les tests se déroulent courant mai pour les musiciens et danseurs et en avril pour les élèves de théâtre.

9. Comment situer le niveau de mon enfant par rapport aux attentes du CRR ?

► Les annales des morceaux imposés pour les examens des années précédentes sont consultables sur le site du CRR : www.conservatoiretours.fr

10. Est-ce la même administration entre le Lycée Paul Louis Courier ou le Collège La Bruyère et le CRR ?

► Non, les établissements scolaires dépendent de l'Education Nationale, tandis que le CRR est un établissement d'enseignement artistique géré par la Ville de Tours. Pour cette raison, les familles doivent accomplir les formalités d'inscriptions dans les deux établissements.

Les familles sont donc tenues de prévenir les deux établissements notamment en cas d'absence d'un élève.

11. Comment est organisé l'emploi du temps de mon enfant pendant l'année scolaire ?

► Les emplois du temps sont élaborés par le Conservatoire en concertation avec l'Education Nationale.

Certains cours sont collectifs (formation musicale, orchestre, chant choral, danse, théâtre), d'autres sont individuels (pratique d'un instrument).

Les cours au conservatoire débutent environ une semaine après la rentrée des classes.

Chaque enfant reçoit un emploi du temps individuel pour ses cours au conservatoire. Compte tenu de la mise en place de la réforme du collège, le Lycée Paul Louis Courier a procédé à un rééquilibrage des cours afin que les élèves n'aient plus de cours au collège le samedi matin. Aussi, le CRR est amené à organiser une partie des cours du cursus le mercredi après-midi. A titre indicatif un élève musicien passera entre 4h et 7h hebdomadaires environ au Conservatoire, tandis qu'un élève danseur aura entre 5h et 9h environ de cours au Conservatoire, et un élève de théâtre aura environ 2h par semaine de cours au Conservatoire.

Ces exemples n'incluent pas le travail personnel quotidien que l'élève doit fournir en instrument et en formation musicale, ou certaines pratiques collectives (voir question 7).

Ainsi, afin de veiller au plein épanouissement des élèves dans ce dispositif d'Horaires Aménagés, les familles doivent limiter autant que possible les activités extérieures.

12. Comment s'effectuent les déplacements entre l'établissement scolaire et le Conservatoire ?

► L'annexe du Lycée Paul Louis Courier dans laquelle sont assurés les cours du secondaire se situe dans l'enceinte du Conservatoire.

Les déplacements dans le site ne sont pas accompagnés mais les élèves reçoivent des consignes très précises en début d'année scolaire.

Le collège La Bruyère se situe 3 Avenue de Roubaix 37100 TOURS; le collège organise les déplacements au CRR.



13. Les parents doivent-ils prévenir l'établissement scolaire lorsqu'il y a des manifestations au CRR, et inversement ?

► Ce n'est généralement pas nécessaire, la communication de toutes les actions est coordonnée.

14. Le programme scolaire est-il le même que dans les autres établissements scolaires ?

► **Paul Louis Courier** : Le programme scolaire n'est pas différent de celui des autres établissements mais les classes CHAM bénéficient d'allègements horaires dans des disciplines choisies par le collège et d'1h00 de plus d'enseignement de musique.

► **La Bruyère** : Le programme scolaire est identique aux autres collèges et s'articule autour d'un projet spécifique d'enseignements interdisciplinaires autour du théâtre. Les élèves bénéficient d'une heure de plus en Education Musicale et en Arts Plastiques.

L'emploi du temps particulier des élèves en Horaires Aménagés demande de l'autonomie, de l'organisation et la faculté de s'adapter à un enseignement qui concilie apprentissages scolaires et apprentissages artistiques spécialisés. Un soutien des parents pour la mise en place d'une organisation dans le travail quotidien de l'élève est nécessaire.

Des réunions de concertation ont lieu régulièrement entre les établissements scolaires et le Conservatoire. Le CRR est représenté à tous les conseils de classes du Lycée Paul Louis Courier.

15. Quelles langues étrangères sont enseignées ?

► **Paul Louis Courier** : Allemand et Anglais LV1, Allemand, Anglais et Espagnol en LV2
La Bruyère : Anglais LV1, Allemand et Espagnol en LV2

16. Restauration scolaire

► **Paul Louis Courier** : les emplois du temps des matinées sont modulables sur 3 ou 4 heures de cours, les élèves peuvent ainsi se rendre au self qui se situe dans le lycée Paul Louis Courier (Place Saint Grégoire), accompagnés par les surveillants du collège.

La Bruyère : sur place

17. Internat

- ▶ **Paul Louis Courier** : L'internat ne se situe pas géographiquement sur le site du lycée. Les élèves sont logés sur les sites d'autres établissements. Un bus est prévu le matin et le soir pour le transport entre l'internat et le CRR.
- ▶ **La Bruyère** : Le collège accueille sur place un «internat d'excellence», pour lequel le nombre de places est limité : 20 places pour les filles et 20 places pour les garçons. Les candidatures sont à déposer en avril.

18. Comment se passe l'entrée en 2nde TMD pour les élèves de 3ème HA ?

- ▶ Pour les musiciens et les danseurs, les familles peuvent, si elles le souhaitent, faire la demande d'orientation en 2nd TMD (Technique de la Musique et de la Danse).
- ▶ L'admission en 2nde TMD n'est pas automatique.
- ▶ Des conditions de niveaux pédagogiques sont demandées par le Conservatoire : être au minimum en fin de cycle 2 en Formation Musicale et Instrument et avoir un avis favorable de l'équipe enseignante du Conservatoire.
- ▶ Une pré-commission est organisée par le CRR pour émettre un avis. Celle-ci est suivie par la commission d'admission de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale d'Indre et Loire (ex Inspection Académique) qui se déroule généralement fin mai et admet les élèves ayant reçu un avis favorable du CRR en fonction des places disponibles.



Pour plus d'informations :
www.conservatoiretours.fr

